

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 mars 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 18 mars 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document concernant la session consacrée à la synthèse des travaux du Conseil de sécurité pour le mois de mars, qui se tiendra le mercredi 30 mars 2005 (voir annexe). Cette session prendra la forme d'une séance publique, à laquelle les États non membres du Conseil sont encouragés à assister.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ronaldo Mota **Sardenberg**



**Annexe à la lettre datée du 18 mars 2005,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Session consacrée à la synthèse des travaux
du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2005**

**« Les questions africaines dans les travaux du Conseil de sécurité »
Document d'information**

1. Le 30 mars 2005, le Conseil de sécurité tiendra une session de synthèse ayant pour thème « Les questions africaines dans les travaux du Conseil de sécurité ». Après s'être consultés, les membres du Conseil sont convenus que cette session prendrait la forme d'une séance publique, à laquelle les États non membres du Conseil seraient encouragés à assister. On trouvera dans le présent document officieux des informations relatif au débat qui se tiendra à la session de synthèse.

Objectifs

2. Au fil des ans, depuis la fondation de l'Organisation, les conflits internationaux et intérieurs qui ont déchiré l'Afrique ont interpellé le Conseil de sécurité et exigé son intervention, en sa qualité de principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les mesures prises par le Conseil dans chaque cas particulier dont il a été saisi ont été extrêmement variées depuis que le Conseil existe, et plusieurs pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience ont été progressivement intégrés à son approche habituelle. Le bilan global des interventions du Conseil en Afrique est nuancé, comportant des succès mais aussi des cas où il est avéré que le conflit a repris. Néanmoins, les mandats actuels des opérations de maintien de la paix menées sur le continent africain, ainsi que des missions politiques et des bureaux de maintien de la paix, sont considérablement enrichis par les expériences du passé.

3. Le Conseil de sécurité doit procéder en permanence à l'évaluation de ses travaux, de ses méthodes et de ses procédures. Dans le cas de l'Afrique, des évaluations ont lieu périodiquement concernant certains aspects et concepts précis dans le cadre, notamment, de débats thématiques et de l'examen de rapports du Secrétaire général : tel a été le cas en février 2005, où le Conseil a examiné la question des enfants dans les conflits armés (23 février) et les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (25 février). Le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique offre également un excellent cadre pour des débats de cette nature.

4. La session de synthèse qui se tiendra le 30 mars 2005 devrait permettre de déterminer de quelle manière ces évaluations périodiques sont traduites dans les activités courantes du Conseil de sécurité lorsqu'il examine les questions africaines dont il est saisi.

Domaines à couvrir

5. Pendant le mois de mars, le Conseil de sécurité adoptera en principe, en ce qui concerne les questions africaines, des résolutions sur la Mission préparatoire des

Nations Unies au Soudan, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et le Groupe de contrôle sur la Somalie. Plusieurs rapports [Somalie, Groupe de contrôle sur la Somalie, Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), MINUEE, Comité des sanctions du Conseil de sécurité concernant la Côte d'Ivoire, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), Groupe d'experts sur le Libéria et Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS)] doivent être publiés et être examinés par les membres du Conseil. Celui-ci a prévu de tenir plus de 10 séances officielles sur des problèmes qui se posent dans différents pays africains.

6. Il est important de noter que la session de synthèse ne doit pas donner lieu à un nouvel examen détaillé de situations données en Afrique. Elle doit consister en un débat institutionnel, fondé sur des discussions antérieures, portant sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et sur les méthodes de travail de celui-ci. Elle peut éventuellement comporter l'étude des futures modalités de l'examen des questions africaines par le Conseil.

7. La présidence propose que, lors de l'examen des travaux du Conseil de sécurité pour mars 2005, en ce qui concerne la situation en Afrique, les membres et les non-membres du Conseil s'attachent aux domaines suivants :

a) Prévention des conflits :

- Renforcement de la coordination et de la coopération avec d'autres organismes, programmes et institutions des Nations Unies, des institutions financières internationales et la communauté internationale dans son ensemble, en vue de l'élimination des causes profondes sociales et économiques des conflits en Afrique;
- Promotion de la démocratie, de l'état de droit et d'une gestion saine des affaires publiques;
- Soutien à des mesures visant à améliorer la gestion des ressources naturelles par les pays africains vulnérables aux conflits;
- Lutte contre le commerce illicite des armes légères;

b) Règlement des conflits :

- Amélioration du processus de prise de décisions au sein du Conseil de sécurité, en favorisant, notamment, le dialogue avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations régionales, des médiateurs et des représentants de la société civile concernant des situations de conflit en Afrique;
- Étude de toutes les solutions non militaires qui s'offrent;
- Recherche d'une plus grande efficacité des régimes de sanctions, en particulier des mécanismes de contrôle, adoption de procédures appropriées d'inscription et de radiation de noms sur les listes établies, renforcement de la capacité des États Membres de mettre les sanctions en application et promotion des évaluations des conséquences des sanctions sur le plan humanitaire;

- Nécessité de protéger les civils contre les génocides et les massacres, l'épuration ethnique et autres violations graves du droit humanitaire;
- Déploiement des missions de maintien de la paix en temps opportun et dans les conditions voulues d'efficacité;
- c) Après les conflits :
 - Mesures visant à faciliter la prestation de l'aide de la communauté internationale aux initiatives de consolidation de la paix menées après les conflits;
 - Mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réadaptation (DDRR) et de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de réinstallation et de rapatriement (DDRRR);
 - Lutte contre l'impunité dans les cas de violation des droits de l'homme, de crime de guerre et de crime contre l'humanité;
 - Promotion de la démocratie, de l'état de droit, d'une gestion saine des affaires publiques et du respect des droits de l'homme;
 - Prise en considération du contexte politique dans la promotion de la justice et de l'état de droit dans les pays qui sortent d'un conflit;
 - Promotion du dialogue avec les organisations régionales et sous-régionales;
 - Recherche des meilleurs résultats possibles pour les missions du Conseil de sécurité en Afrique, y compris quant à leur périodicité et à leur suivi.

Participation au débat

8. Trois membres du Conseil de sécurité prennent la parole, puis trois non-membres, puis à nouveau trois membres, et ainsi de suite, pendant la session de synthèse. L'ordre des orateurs est établi par tirage au sort. Les déclarations doivent être concises (d'une durée d'environ 5 minutes) et centrées sur leur objet.
